

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

## **BioClean Clearview Autoclavable Goggles BCAG**

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie  
II**

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 166:2001, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat ITAHLNB23014683 émis par l'organisme notifié :

**INTERTEK ITALIA S.P.A. VIA GUIDO  
MIGLIOLI 2/A, 20063 CERNUSCO SUL NAVIGLIO - MILANO  
(MI), ITALY. NOTIFIED BODY. NO. 2575**

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du règlement.



Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

Lieu : Bruxelles  
Date : 2024/03/13